

futures d'autres États en accroissant les retombées radio-actives. Une autre décision appuie le principe selon lequel le droit international, y compris la Charte des Nations Unies, s'applique à l'espace extra-atmosphérique et aux corps célestes, et qu'aucun État n'a le droit de s'approprier ceux-ci.

D'autres décisions visent à améliorer les conditions sociales et économiques dans les pays en voie de développement. En plus d'appuyer les résolutions proposant une action en faveur de ces pays, le Canada s'est employé au cours de la session à réaliser un accord sur un programme alimentaire mondial engageant 100 millions de dollars et ayant pour but de venir en aide aux populations affamées.

Les Nations Unies ont continué d'entendre des protestations passionnées au sujet des questions coloniales et de l'intensification, depuis quelques années, de la discrimination raciale. L'Afrique du Sud et le Portugal, en particulier, ont été violemment pris à partie. Les propositions extrêmement énergiques présentées par certains États n'ont pas reçu, toutefois, l'appui général. L'Assemblée a surtout appuyé des propositions modérées tendant à donner suite à la Déclaration de 1960 de l'Assemblée sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à améliorer la condition des populations dans les territoires non autonomes et à faire disparaître la discrimination raciale.

L'Assemblée a été saisie d'un certain nombre d'importantes questions touchant le fonctionnement même des Nations Unies. Elle a examiné le problème que pose une réorganisation éventuelle du Secrétariat tenant compte du nombre accru des membres de l'Organisation. Il n'a été pris aucune décision majeure à ce sujet, mais les opinions qui ont été exprimées aideront le secrétaire général intérimaire à élaborer les propositions qu'il a été prié de présenter à la dix-septième session.

La question du financement s'est révélée plus délicate. Elle a donné lieu à des frictions entre États membres, certains de ceux-ci ayant négligé ou refusé de contribuer pour leur part aux frais des opérations de pacification. L'Assemblée a adopté à cet égard des mesures extraordinaires. Elle a autorisé le secrétaire général à lancer sur le marché une émission d'obligations de 200 millions de dollars afin d'arriver à supporter ses charges financières. Le Canada, qui a été l'un des parrains de la résolution présentant cette proposition, en a appuyé aussi une autre qui demandait à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur l'obligation juridique qu'ont les États membres de participer aux frais des opérations des Nations Unies au Moyen-Orient et au Congo.

La question de la représentation de la Chine aux Nations Unies a posé à l'Organisation une question politique de la plus haute importance. L'Assemblée a décidé, après le premier débat depuis 1950 sur le fond de la question, qu'il fallait la majorité des deux tiers pour changer quoi que ce soit à la représentation de la Chine. Les efforts tentés pour faire admettre à la seizième session les représentants de la République populaire de Chine sont en conséquence restés infructueux.